

## **I-Site et EPE : le site lillois de l'enseignement supérieur à l'heure d'un choix crucial**

*Lettre ouverte du directeur général de l'I-Site aux membres des conseils d'administration et aux communautés de l'Université de Lille, de l'ENSAIT, de l'ENSAPL, de l'ESJ et de Sciences Po Lille.*

En tant que DG de l'I-Site, et à ce titre impliqué dans la mise en œuvre du projet d'Etablissement Public Expérimental (EPE), il m'a semblé opportun et de ma responsabilité de m'exprimer pour mettre en perspective quelques faits ou réflexions à même d'éclairer le débat à un moment déterminant pour notre site et nos communautés.

Comme annoncé à la rentrée 2021, je me suis consacré à consolider le bilan de l'I-Site, à faire émerger des solutions consensuelles dans les moments difficiles de l'écriture des statuts du futur Etablissement Public Expérimental, à accompagner les actions structurantes soutenues par la fondation, à identifier les éléments nécessaires à la rédaction du document de demande de confirmation du label qui sera déposé par la fondation le 30 juillet prochain. Ceci m'a permis d'analyser, avec du recul, le moment particulier que nous sommes en train de vivre.

Tout le monde pressent bien que nous sommes à une étape cruciale de l'évolution du site lillois de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les votes des différents conseils d'administration, la position de Centrale Lille Institut, les résultats des élections partielles, l'organisation d'un référendum par les organisations syndicales, les débats au sein des différentes communautés, les prises de position divergentes des différentes facultés, l'expression des directeurs d'unités de recherche traduisent bien l'importance du choix qui doit être opéré et qui va conditionner notre capacité à rester dans le jeu des grandes universités françaises, reconnues et attractives, dont la structuration est voulue par l'Etat. Le site lillois s'est inscrit, depuis le début, dans cette dynamique compte tenu de son poids à l'échelon national et de sa situation au nord de l'Europe. Les décisions prises vont donc engager, à long terme, notre avenir et celui de nos étudiantes et étudiants.

Je souhaiterais d'abord mettre en exergue qu'il y a bien une liberté de choix, chaque membre des conseils d'administration exerçant son libre-arbitre. Il n'y a donc pas de confiscation de la décision des communautés, qui s'expriment à travers des instances démocratiquement élues et représentatives jusqu'à l'échéance de leur mandat. Si l'Etablissement Public Expérimental est créé, il en sera de même en novembre prochain, date à laquelle l'ensemble du corps électoral des personnels et des étudiants sera amené à élire l'équipe qui portera l'établissement avec les directrices et directeurs de composantes ou d'établissements-composantes comme avec les instances démocratiquement élues. Nul n'est ni ne sera propriétaire de l'EPE, qui n'est que le cadre de mise en œuvre d'un projet politique, qui sera démocratiquement décidé.

Des marges de manœuvre importantes en termes de stratégie et d'objectifs existent et existeront également dans le cadre de l'Initiative d'Excellence. Nous l'avons déjà prouvé à Lille et je souhaiterais que, loin des caricatures, les faits puissent être rappelés et pris en compte. Après quatre années de recul et une inflexion stratégique opérée en septembre 2018, nous avons pu, partant des besoins du territoire, identifier un fil rouge thématique et fédérer la plupart des unités de recherche et de nombreux parcours de masters sur une approche globale et interdisciplinaire des questions de transition. Dans ce contexte, la nécessaire structuration du hub « culture, société et pratiques en mutation » m'est apparue évidente et permet aujourd'hui, grâce à l'investissement de toutes les

communautés, de porter des projets importants et visibles au plan international sur les inégalités sociales, l'accueil des migrants, les vulnérabilités individuelles et collectives, les politiques publiques d'inclusion... L'innovation pédagogique, dans ses aspects organisationnels et de recherche, est soutenue à hauteur de 18% du budget de l'I-Site, traduisant là-encore la volonté politique de promouvoir, avec une dimension transfrontalière, les sciences de l'éducation, pour lesquelles les équipes lilloises jouissent également d'une reconnaissance incontestable.

Ce sont ces choix stratégiques qui ont permis de rassembler toutes les disciplines dans une même dynamique, de manière équilibrée et juste, prouvant que l'on peut concilier un cahier des charges, qui est de fait dicté par l'Etat, et une volonté politique en phase avec les réalités locales. Nous en avons encore donné l'exemple en mobilisant 2,7 millions d'euros des fonds de l'I-Site dans le contexte de la pandémie, à la fois pour soutenir une recherche très pratique et répondre au besoin en matériel mais aussi afin de contribuer à la continuité pédagogique. Ce sera encore plus vrai demain si le site lillois se voit confirmer son label et sa dotation, faisant de l'I-Site notre premier bien commun. Un rôle central sera joué par le comité de direction et le conseil d'administration de l'EPE dans la définition du plan d'action lié aux fonds I-Site, avec de réelles marges de manœuvre, pour poursuivre, avec discernement, la transformation du site lillois. En effet, si la dotation peut paraître faible au regard d'un budget global, elle est en revanche facilement mobilisable pour accompagner des actions identifiées comme essentielles.

Compte tenu de la nécessité de pouvoir faire des choix stratégiques, l'Etat a assorti l'Initiative d'Excellence d'un volet institutionnel. Les orientations nationales se sont construites au fil de l'eau et n'ont sans doute pas été suffisamment anticipées au plan local. Si la notion d'université-cible existait dès le début du programme « Initiative d'Excellence », les outils juridiques, en particulier le statut d'Etablissement Public Expérimental, n'ont été officialisés que fin 2018, au point que quatre sites (Bordeaux, Marseille, Strasbourg et Sorbonne Université) ont pu être confirmés sans avoir à créer un EPE. En revanche, en 2021, la situation est claire : les sites qui demandent leur confirmation ont constitué un EPE et les sites, qui ont échoué à en faire émerger un, ont perdu leur label. A partir de septembre 2018, la direction de l'I-Site a mis sur la table la question de ces évolutions institutionnelles nécessaires à la confirmation de l'I-Site, suscitant le débat entre les directions des établissements concernés. Le processus s'est accéléré, en septembre 2020, pouvant donner un sentiment de marche forcée.

Cependant, nul ne peut nier que le site lillois a également fait ses propres choix sur le modèle institutionnel, en adéquation avec son histoire et les besoins du territoire. En 2017, beaucoup voyaient dans la notion d'Université Lille-Nord Europe la perspective de créer une université nouvelle, dite d'excellence, ne rassemblant que les grandes écoles et certaines parties de l'université de Lille nouvellement fusionnée. Dès la rédaction du préambule de l'accord de consortium de l'I-Site, nous avons récusé cette conception de l'université-cible en proposant de rassembler l'université et les grandes écoles publiques dans un même établissement. Ce choix de construire une grande université d'enseignement et de recherche avec 80 000 étudiants a été assumé, car les étudiants ne sont pas un obstacle mais une chance pour créer une dynamique. Un deuxième choix a été fait, contre l'avis des cabinets-conseils : celui de ne pas identifier un collège universitaire qui serait venu séparer le premier cycle et le niveau gradué (master-doctorat). Ce choix est sous-tendu par l'objectif, qui devra être traduit dans les faits à l'avenir par une mobilisation des fonds de l'I-Site, de faire en

sorte que le premier cycle s'inscrive aussi dans le projet construit autour des transitions, pour permettre aux jeunes que nous formons d'en devenir les acteurs.

Ceci prouve, qu'à chaque étape, aujourd'hui comme demain, nous pouvons et devons suivre notre propre chemin à partir du moment où nos choix s'inscrivent dans une trajectoire rationnelle, cohérente avec notre réalité et approuvée démocratiquement. L'absence d'EPE nous conduirait à un statu quo dont on imagine d'avance les conséquences, alors que dans le cadre des statuts qui doivent être approuvés, l'opportunité est offerte de construire une ambition collective, qui serve nos missions de service public. Certes, un autre chemin pourrait s'écrire, mais n'imaginons pas créer un quelconque rapport de force avec l'Etat qui nous renverrait, alors, à notre propre échec. Pourtant ce rapport de force est plus que nécessaire pour pallier, sur le long terme, les déficits structurels qui persistent. Il nous sera d'autant plus favorable que nous aurons prouvé que nous sommes capables de prendre notre avenir en main.

C'est parce que nous avons la possibilité de choisir que nous sommes, collectivement, face à notre destin. Il existe, sans doute, une part d'incalculable, mais n'est-ce pas la source de notre liberté et de notre créativité, fondements de nos missions ? Bien sûr, le rassemblement dans un même établissement de cultures ou de visions du monde différentes peut susciter scepticisme ou angoisse, mais ne se construit-on pas mieux en se confrontant à l'altérité plutôt qu'en se recroquevillant sur son pré carré ? Il peut être tentant de rester dans une zone de confort, surtout dans une période de crise comme nous la vivons actuellement, mais n'est-il pas indispensable de dépasser les intérêts particuliers tant les enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche concernent avant tout l'intérêt général ? Il faut espérer que celles et ceux, qui se prononceront le 22 avril, intègrent l'ensemble des dimensions de ce choix et se projettent sur le long terme. Nous le devons à la jeunesse de notre région et au nécessaire renouveau de notre territoire.

Régis Bordet

Lille, le 31 mars 2021